

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 FÉVRIER 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Michel BOURGEAIS, Maire., sur convocation qui leur a été adressée le 20 février 2024, conformément aux articles L.2121-10, L2122.8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Michel BOURGEAIS, M. Philippe PLU, Mme Tatiana DAUVEL, M. Baptiste SOUTON, M. Kévin GAUDRON, Mme Sylvie GUIARD, Mme Hélène BRETONNIER, M. André GARNIER, M. Jürgen VERLEUR, Mme Laurence COLLET

Etaient absents excusés : M. François BERSON, Mme Lauriane CAUCHON,

Etait absent non excusé : M. Gabriel DRONY,

Secrétaire de séance : Mme Hélène BRETONNIER

20h00 : le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion 07 décembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil :

- 1 - Vote des comptes de gestion et administratif 2023 - Budget communal
- 2 - Vote des comptes de gestion et administratif 2023 - Budget lotissement les Chênes
- 3 - Affectation de résultat
- 4 - Vote des 3 taxes
- 5 - Vente de bois
- 6 - Renouvellement pour une consultation d'un groupement de commande fournitures de bureau et de consommables informatiques avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez
- 7 - Amortissement de travaux terminés TEM : effacement rue du Maine

QUESTIONS DIVERSES

1 - Vote des comptes de gestion et administratif 2023 - Budget communal (Del 2024-010)

Suite à la présentation du **compte administratif communal** 2023, après délibération, le Maire s'étant retiré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, ce document qui peut se résumer ainsi :

	en section investissement,	en section fonctionnement,
recettes	284 733.29 €	470 172.77 €
Dépenses	298 987.64 €	372 966.02 €
un résultat d'exercice,	- 14 254.35 €	+ 97 206.75 €
un résultat reporté de	+ 138 028.74 €	0.00 €
résultat de clôture	+ 123 774.39 €	+ 97 206.75 €

et signent le compte administratif 2023.

Le compte de gestion communal 2023 présente des résultats identiques avec le compte administratif cité ci-dessus. Le Maire est autorisé à signer ce document.

2 - Vote des comptes de gestion et administratif 2023 - Budget lotissement les Chênes (Del 2024-011)

Suite à la présentation du **compte administratif du lotissement les Chênes 2023**, après délibération, le Maire s'étant retiré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, ce document qui peut se résumer ainsi :

	en section investissement,	en section fonctionnement,
recettes	132 829.55 €	132 895.58 €
Dépenses	132 829.55 €	132 829.55 €
un résultat d'exercice,	0.00 €	66.03 €

et signent le compte administratif 2023.

Le compte de gestion communal 2023 présente des résultats identiques avec le compte administratif cité ci-dessus. Le Maire est autorisé à signer ce document.

3 - Affectation de résultat - BUDGET COMMUNAL ET LOTISSEMENT LES CHÊNES (Del 2024-012)

Compte tenu du résultat de clôture de fonctionnement d'un montant de 97 206.75 €, après délibération, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident l'affectation de résultat en section investissement - budget communal 2024, d'un montant de 67 206.75 € qui sera porté au compte 1068 - autres réserves- et 123 774.39€ qui sera porté en section investissement au compte 001 - excédent antérieur reporté et enfin 30 000.00€ qui sera reporté en fonctionnement au compte 002 - résultat fonctionnement reporté.

Compte tenu du résultat de clôture de fonctionnement d'un montant de 66.03€ pour le lotissement les Chênes, après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident l'affectation de résultat en section fonctionnement au compte 2 excédent clôture pour 66.03€.

4 - Vote des 3 taxes (Del 2024-013)

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 et les articles L.23321-1 et suivants,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité décide de voter, sans augmentation, les

taux d'imposition de 2023 comme suit :

- 48.98% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 34.62% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 23.46 % pour la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

5 - Vente de bois (Del 2024-014

Lors de la réunion du conseil du 30 janvier dernier, le conseil avait décidé de mettre en vente le reste de cordes de bois (environ 3 cordes).

Deux offres nous sont parvenues en mairie, une pour une corde de bois à 180€ et l'autre pour les deux autres cordes de bois à 180€ chacune. Le conseil municipal décide de donner un avis favorable

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décide :

- L'offre à 180€ pour une corde et celle à 180€ chacune pour deux cordes de bois
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

6 - Renouvellement pour une consultation d'un groupement de commande fournitures de bureau et de consommables informatiques avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez (Del 2024-016)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une convention a été mise en place avec la Communauté de Communes du Pays Meslay-Grez dont l'objet est la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché ou plusieurs marchés pour le compte de chacun des membres du groupement en octobre 2016. Elle définit l'objet et les modalités de fonctionnement du groupement ainsi que les modalités financières. Monsieur le Maire propose de renouveler cette demande de consultation pour le marché suivant :

Marché n°1 : Fournitures administratives et consommables informatiques

La communauté de Communes du Pays Meslay-Grez est désignée comme coordonnateur du groupement.

Après délibération, les membres du Conseil acceptent cette convention pour la passation de plusieurs marchés et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant

7 - Amortissement de travaux terminés TEM : effacement rue du Maine (Del 2024-015)

Pour des travaux terminés, liés au budget commune, le Maire propose d'inscrire le montant des dépenses en compte 2804182 ainsi que d'amortir le montant des dépenses.

Ces travaux concernent :

- Effacement de réseau rue du Maine :
Dépenses en travaux 54 089.28 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident d'amortir ces dépenses sur une durée de quinze années à compter du 01 janvier 2024.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Archives

Monsieur le maire informe que la mission archivage est terminée.

2 - Association Club du sourire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le Président actuel du club du sourire s'est retiré et Monsieur Roger GOUGEON est le successeur en tant que Président du Club.

3 - Panneaux solaires terrain de la carrière

Monsieur le Maire est en attente des résultats pour une étude de pose de panneaux solaires sur le terrain du Mesnil. S'il s'avère que cela peut être intéressant, il faudra entamer un dialogue avec la société Baglione.

4 - Commission associative

Madame Tatiana Dauvel donne un compte rendu de la dernière réunion de la commission associative : Licence IV le 14 avril et le 01 décembre, concert de jazz le 09 mai et le 25 mai journée citoyenne. Enfin, elle informe qu'une journée « Jeux de société » avec MNE sur le site de l'astronomie aura lieu le 06 mars 2024.

5 - SDIS

Monsieur le Maire donne un compte rendu du nombre d'interventions des sapeurs-pompiers sur la commune de Maisoncelles-du-Maine sur l'année 2023.

Prochaines réunions :

- Commission Associations Animations : lundi 06 mai 2024
- Commission des Impôts : vendredi 22 mars 2024
- Réunions de conseil :
 - mardi 19 mars 2024
 - lundi 15 avril 2024
 - jeudi 30 mai 2024

Séance levée à 21h15

Le Maire,
M. Michel BOURGEAIS

La secrétaire,
Mme Hélène BRETONNIER